Fourrière

Que faire si votre véhicule a été mis en fourrière ?

Si votre véhicule a été enlevé par la fourrière, vous devez :

> 1/ Vous présenter à la police municipale (8h-12h / 13h30-17h) ou en dehors de ces horaires, au commissariat de police rue Luce de Casabianca (24h/24)

munis des documents suivants :

> Carte grise (certificat d'immatriculation) du véhicule
> Permis de condure
> Attestation d'assurance du véhicule

> 2/ Munis de la "main levée" qui vous aura été délivrée par l'un des services de police, et des documents du véhicule, vous pourrez vous présenter à la fourrière pour reprendre possession de votre véhicule après vous être acquitté du montant des frais d'enlèvement et de garde.

Adresse de la fourrière de Bastia

Rond-point de Ceppe 20620 Biguglia

(derrière le batiment du magasin Kiabi)

Horaires d'ouverture : 6h / 22h

Téléphone : 0420130084

CITÀ DI BASTIA
viale Pierre Giudicelli
20410 BASTIA Cedex

04 95 55 95 55
Contact